

Le 4 juin 2013

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 4 juin 2013 à 19 h 30.

PRÉSENTS

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller
Madame Marlène Lapointe, conseillère
Monsieur Michel Bourdeau, conseiller
Madame Valerie Kirkman, conseillère

AUSSI PRÉSENTS

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Lily Ducharme, secrétaire-trésorière adjointe et greffière adjointe

ÉTAIT ABSENTE

Madame Penny Boulianne, conseillère

Chacun des membres du conseil présents reconnaît que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2013-06-080 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil du 4 juin 2013 à 19 h 31.

ADOPTÉE

2. MOT DE LA MAIRESSE

2013-06-081 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau
et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour sans modification.

ORDRE DU JOUR- AGENDA Séance extraordinaire du conseil du 4 juin 2013	
Item	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
2	MOT DE LA MAIRESSE
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4	PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

Le 4 juin 2013

5	GREFFE
5.1	AVIS DE MOTION – REGLEMENT NUMERO 572-6 AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 572 AFIN DE DETACHER UNE PARTIE DE LA ZONE PUBLIQUE Pa-5 POUR CREER LA NOUVELLE ZONE Pb-8, D'AJOUTER CETTE ZONE A LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES ET DE FIXER UNE NORME DE STATIONNEMENT POUR UN BATIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES
5.2	AVIS DE MOTION – REGLEMENT NUMERO 570-2 AMENDANT LE REGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMERO 570 AFIN DE DETACHER UNE PARTIE DU PARC DONAT-BOUTHILLIER ET DE CONFERER A CETTE PARTIE UNE AFFECTATION « PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE »
6	PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
7	LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

5.1 **AVIS DE MOTION – REGLEMENT NUMERO 572-6 AMENDANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMERO 572 AFIN DE DETACHER UNE PARTIE DE LA ZONE PUBLIQUE Pa-5 POUR CREER LA NOUVELLE ZONE Pb-8, D'AJOUTER CETTE ZONE A LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES ET DE FIXER UNE NORME DE STATIONNEMENT POUR UN BATIMENT ABRITANT LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES**

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Michel Bourdeau, conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement numéro 572-6 amendant le règlement de zonage numéro 572 afin de détacher une partie de la zone publique Pa-5 pour créer la nouvelle zone Pb-8, d'ajouter cette zone à la grille des usages et des normes et de fixer une norme de stationnement pour un bâtiment abritant le service de protection des incendies sera proposé pour adoption.

5.2 **AVIS DE MOTION – REGLEMENT NUMERO 570-2 AMENDANT LE REGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME NUMERO 570 AFIN DE DETACHER UNE PARTIE DU PARC DONAT-BOUTHILLIER ET DE CONFERER A CETTE PARTIE UNE AFFECTATION « PUBLIQUE-COMMUNAUTAIRE »**

Un AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur Yves Charlebois, conseiller, à l'effet qu'à la prochaine séance ou à une séance subséquente, un règlement numéro 570-2 amendant le règlement relatif au plan d'urbanisme numéro 570 afin de détacher une partie du parc Donat-Bouthillier et de conférer à cette partie une affectation « publique-communautaire » sera proposé pour adoption.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Le 4 juin 2013

2013-06-082 7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUIN 2013

*Il est PROPOSÉ par madame Valerie Kirkman
et RÉSOLU*

DE LEVER la séance extraordinaire du conseil du 4 juin 2013 à 19 h 42.

ADOPTÉE

*Manon Trudel, M.Sc.A
Mairesse*

*Ron Kelley
Directeur général et secrétaire-trésorier*